



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cinéma

Question écrite n° 6986

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la culture et de la communication quelles conséquences le Gouvernement compte tirer à la lecture des conclusions du groupe de travail du Centre national de la cinématographie (CNC) et des propositions concrètes (développement des films et des entreprises de production ; rééquilibrage des recettes du compte de soutien en mettant plus fortement à contribution le secteur de la vidéo ; encourager les aides régionales au long-métrage ; extension de la clause de diversité de Canal + ; création d'un observatoire de la production cinématographique) qu'il préconise.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication sur les suites qu'il convenait de donner au rapport du groupe de travail du Centre national de la cinématographie sur le financement du cinéma. Dès l'annonce des conclusions du groupe de travail du CNC, le ministre de la culture et de la communication a demandé à Jean-Pierre Leclerc, président de section au Conseil d'Etat, de mener une mission destinée à préciser, sur la base de ce premier travail et de ses propres analyses, les évolutions nécessaires du système de soutien à la production cinématographique, et ce en concertation avec les professionnels et les administrations concernés. Il devra rendre ses conclusions au mois de janvier 2003. D'ores et déjà, le ministre de la culture et de la communication a pris la décision de modifier l'assiette de la taxe sur la vidéo. Il a par ailleurs souhaité augmenter l'enveloppe budgétaire de l'avance sur recettes, pour rééquilibrer la part de cette aide dans le financement du cinéma, et pour contribuer à un meilleur renouvellement des talents.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6986

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4385

Réponse publiée le : 13 janvier 2003, page 194